



Envoyé en préfecture le 25/08/2017

Reçu en préfecture le 25/08/2017

Affiché le

SLO

ID : 033-213302334-20170810-1C_10082017-DE

VILLE DE LARUSCADE 33620

Tél. 05 57 68 67 18

Courriel : secretariat@mairie-laruscade.fr

Site : www.mairie-laruscade.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS N°1)C-10082017

L'an deux mille dix-sept le dix Août,

Par suite d'une convocation en date du deux Août, les membres composant le Conseil Municipal se sont réunis à la Mairie de LARUSCADE à 19h00 sous la présidence de M. J-Paul LABEYRIE, Maire.

Présent(e)s: LABEYRIE Jean-Paul, HERVE Véronique, BLAIN Philippe, GELEZ Joëlle, DOMINGUEZ Patrick, BERTON Josiane, HERVE Bernard, SALLES Maité, BEDIN Isabelle, LATOUCHE Freddy, DAUTELLE Anne-Marie, PORTEYRON Mireille, PANDELLÉ Orane,

Procurations: SALLES Stéphane à SALLES Maité, DUPUY Pascale à GELEZ Joëlle, CHARRUEY Antoine à Mme PORTEYRON Mireille,

Absents : LAROUY Philippe (Excusé), VIGEAN Pascal, SERRANO Tatiana,

Mme BERTON Josiane est désignée secrétaire de séance conformément à l'article L 2121 -15 du CGCT. Le quorum étant obtenu, le conseil peut valablement délibérer en séance publique.

1) **ASSAINISSEMENT** : Rapports Annuels 2016 services publics -> Ph BLAIN.

C- **RPQS (Rapport Prix et Qualité Services)** :

Considérant l'article L.2224-5 du CGCT qui impose la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service d'assainissement collectif.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dans son article 129,

Considérant l'article D2224-1 du code général des collectivités territoriales,

Monsieur Philippe BLAIN informe le conseil qu'en cas de délégation de service, le RPQS constitue un rapport distinct du rapport d'activité du délégataire (RAD) et ajoute, qu'une collectivité en délégation peut néanmoins récupérer dans le rapport de son délégataire certaines données techniques et financières pour élaborer son RPQS.

Le rapporteur indique que notre collectivité doit produire un rapport sur le prix et la qualité du service de l'eau potable et de l'assainissement, dans les neuf mois après la clôture des comptes de l'exercice précédent (décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015).

Il précise que le présent rapport annexé à cette délibération est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Après présentation de ce rapport, **le Conseil Municipal** à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

ADOpte le rapport 2016, sur le Prix et la Qualité du Service public.

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération et le rapport annexé, et de METTRE en ligne le rapport validé sur le site conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

Fait et délibéré le 10 Août 2017

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire, Jean Paul LABEYRIE